

BILLET

Nouvelle ère

L'année 2026 sera très riche ! Un nouveau projet de gouvernance, ouvert sur l'extérieur, mais aussi un nouveau nom. Nous vous le révélerons en avant-première, vous qui êtes au cœur de notre action. Au printemps, l'UFC-Que Choisir annoncera publiquement son changement de nom : Que Choisir Ensemble. Il nous ressemble et nous rassemble, autour de notre combat pour une consommation responsable. Il traduit la diversité de notre mouvement : 130 associations locales regroupant des milliers d'adhérents et de bénévoles, une fédération nationale, des magazines, un site web et des newsletters qui s'adressent à des centaines de milliers d'abonnés. Ensemble, nous agissons pour informer, défendre et représenter le consommateur. Mais cette évolution parle aussi de vous. Il s'agit de vous rendre le pouvoir dont vous êtes parfois privés. Parce que nous agissons ensemble pour améliorer la situation de tous contre les banques, les constructeurs automobiles ou les mauvais acteurs de la rénovation énergétique, mais aussi auprès des décideurs, afin de supprimer les substances indésirables des produits du quotidien, garantir des prix justes ou encore améliorer l'accès aux soins. Enfin, ce nouveau nom évoque l'avenir : parce que nos choix d'aujourd'hui auront un impact demain, nous voulons aussi promouvoir une consommation respectueuse des grands enjeux sanitaires, environnementaux et sociaux du XXI^e siècle.

MARIE-AMANDINE STÉVENIN
PRÉSIDENTE DE L'UFC-QUE CHOISIR

L'UFC-Que Choisir déployera sa nouvelle identité, Que Choisir Ensemble, au printemps. Nous sommes actuellement dans une phase de transition pendant laquelle le nom et le logo UFC-Que Choisir resteront utilisés dans nos communications, nos médias, etc.

L'association s'ouvre à ses abonnés !

Vous le savez, notre association informe, agit et dénonce afin de défendre les intérêts du citoyen-consommateur dans tous les secteurs de la vie quotidienne (alimentation, environnement, santé, transports, logement, justice, etc.). Née il y a plus de 70 ans, elle se renouvelle sans cesse pour s'adapter aux évolutions de la société. C'est pour rester fidèle à ce principe de modernisation permanente que l'UFC-Que Choisir a décidé de changer d'identité et d'ouvrir sa gouvernance.

► **Au printemps, l'Union fédérale des consommateurs (UFC)-Que Choisir deviendra publiquement Que Choisir Ensemble.** Elle demeure une association loi 1901 et la première organisation de défense des consommateurs de France. Elle s'organise autour d'une fédération siégeant à Paris, composée de nombreux services (essais comparatifs, juridique et plaidoyer, études, médias...), et de près de 130 associations locales (AL) présentes sur tout le territoire.

► **Le conseil d'administration de l'association va évoluer en 2026.** Aujourd'hui constitué de 15 binômes d'administrateurs issus de nos associations locales ainsi que de 2 binômes de salariés, il accueillera bientôt 3 nouveaux profils d'administrateurs, dont des abonnés du journal *Que Choisir*.



La présidente de l'association vous invite à nous rejoindre.

MARIE-AMANDINE STÉVENIN

Présidente et directrice des publications de Que Choisir Ensemble (ex-UFC-Que Choisir)

« NOUS VOUS ACCUEILLONS AU SEIN DE NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION »

Chers abonnés, rejoignez-nous ! À travers votre abonnement et votre lecture régulière de notre magazine *Que Choisir*, vous êtes déjà un soutien important pour nous. En tant que première association de consommateurs, nous comptons peser dans le débat public grâce à notre action

de plaidoyer et de défense des grandes causes qui concernent votre vie quotidienne : la santé (lutte contre les déserts médicaux), l'environnement (protection des ressources en eau), l'alimentation (opposition à l'usage des pesticides), mais aussi les banques ou les transports (obtention de tarifs

moins élevés). Nous sommes convaincus qu'être bien informé constitue un premier rempart pour se protéger, et c'est ce que nous vous apportons avec nos médias *Que Choisir* et *Quechoisir.org*. En tant que présidente de l'association, j'ai à cœur de porter chacune de nos

grandes causes. Afin de mener à bien ces combats, nous avons besoin de personnes motivées et passionnées par nos sujets. Des personnes qui ont envie d'apporter leur énergie et leurs connaissances. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'ouvrir

notre gouvernance, à vous, nos abonnés fidèles, que nous serons fiers de voir siéger à notre conseil d'administration national, aux côtés des bénévoles adhérents de nos associations locales et des équipes salariées. Votre engagement fera vivre notre engagement !

Informations pratiques

• LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Mandats Ils sont bénévoles et durent trois ans. Le CA se réunit six à huit fois par an le samedi à Paris (frais pris en charge).

Attributions Le CA organise l'assemblée générale et pilote la mise en œuvre des orientations stratégiques qui y sont votées. Il statue sur les comptes et le budget, et se prononce sur les travaux conduits par les diverses délégations (alimentation, santé, logement...). Il insuffle la vision politique et militante du mouvement.

Administrateurs Éligibles au bureau de l'association, ils peuvent être délégués à l'animation de groupes de travail sur les grandes thématiques qui jalonnent notre vie quotidienne de consommateurs et de citoyens.

Éligibilité Les fonctions d'administrateur sont incompatibles avec toute fonction ou mandat susceptible de porter atteinte à l'indépendance de l'association ou de générer un conflit d'intérêts. Un comité interne s'assure de l'éligibilité des candidatures.

• POUR CANDIDATER

Il faut être abonné payant depuis le 15 mars 2024 à la date d'ouverture du scrutin.

Dans les numéros de février et de mars de *Que Choisir*, nous publierons un lien grâce auquel vous pourrez vous connecter à une plateforme numérique, certifiée et sécurisée, conçue pour accueillir votre éventuelle candidature.

• POUR VOTER

Vous devez être abonné payant depuis trois mois à la date d'ouverture du scrutin.

Un lien vers une plateforme numérique vous permettant de participer au vote figurera dans le numéro d'avril. Une fois cette formalité effectuée, vous recevrez en envoi distinct un courrier vous donnant un identifiant confidentiel et personnalisé. Un service client sera mis à votre disposition pour vous aiguiller en cas de besoin.